



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroport d'Orly

Question écrite n° 68231

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les inquiétudes suscitées par les récentes déclarations publiées dans la presse quant au projet d'agrandissement de l'aéroport d'Orly qui serait annoncé lors du prochain conseil d'administration d'aéroports de Paris. Ce projet se concrétiserait par la construction d'une nouvelle aérogare dite « Orly Est ». Sachant que ce dossier a fait l'objet de déclarations de personnels d'ADP particulièrement troublantes, au regard de leurs précisions, le démenti de leur président laisse subsister très logiquement quelques doutes. Aussi, il lui saurait gré de bien vouloir lui préciser si ce projet est à l'étude, ainsi que son avancement, considérant qu'il serait en parfaite contradiction avec ses propos rassurants lors des questions au Gouvernement du 10 octobre selon lesquels il ne fera de l'hypertrophie ni à Orly ni à Roissy.

Texte de la réponse

Au cours de la séance du conseil d'admission d'Aéroports de Paris du 18 octobre 2001, l'établissement public a présenté un projet de schéma directeur pour le développement de l'aéroport d'Orly. Ce schéma comporte, notamment à Orly sud, une extension vers le nord-est de l'aérogare et du parking des avions. Ce projet n'a fait l'objet d'aucun accord. Il s'agit d'une esquisse inscrite dans une perspective à long terme, qui a pour objet d'étudier les conditions techniques dans lesquelles, le moment venu, l'aéroport pourrait faire face aux besoins des usagers. L'augmentation du nombre de passagers, résultant de l'accroissement de l'import moyen des avions, permettrait sans aucun doute de relancer l'activité de cet aéroport tout en respectant la limitation du nombre de mouvements que le Gouvernement n'envisage pas de modifier. Cette esquisse n'est nullement contradictoire avec le projet d'un nouvel aéroport dans le secteur de Chaulnes dans la Somme, qui se justifie par la nécessité de répondre, à long terme, à l'augmentation du trafic qui ne pourra pas être absorbé par les aéroports parisiens d'Orly et de Roissy, compte tenu des limitations qui leur ont été fixées, ni par le développement volontariste des grands aéroports régionaux et des lignes ferrées à grande vitesse.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68231

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6149

Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 331